



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



Notification 2015/023

17 septembre 2015

NOTIFICATION AUX PARTIES

QUESTIONNAIRE SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CMS ET DE SES INSTRUMENTS POUR LA SEPTIÈME PÉRIODE DE RECONSTITUTION (JUILLET 2018 - JUIN 2022) DU FONDS D'AFFECTION DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Le Secrétariat de la CMS est ravi de fournir le questionnaire sur les besoins de financement pour la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et de ses Protocoles pour la septième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), que le Secrétariat de la CDB a diffusé à ses Parties.

Suite aux dispositions de la [Résolution 11.10](#), le Secrétariat de la CMS invite ses Points focaux nationaux à faire la liaison avec leurs contreparties de la CDB afin de s'assurer que le financement des priorités nationales de la CMS et de ses instruments est reflété de manière adéquate dans leurs réponses au questionnaire de la CDB.

Par ailleurs, les Parties doivent informer le Secrétariat de la CMS de ces priorités à l'adresse suivante : cms.secretariat@cms.int dès que possible mais **au plus tard le 5 octobre 2015**.

Ces priorités seront compilées et présentées au Comité permanent de la CMS lors de sa prochaine réunion (14-15 octobre) pour examen et discussion sur la poursuite de leur priorisation. Les conseils relatifs au financement des priorités de la CMS validés par le Comité permanent seront ensuite envoyés à l'examen du FEM par le biais de la COP13 de la CDB en 2016.

Il est recommandé que les priorités de la CMS contribuent à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et des objectifs établis dans le Plan stratégique pour les Espèces migratrices. Les inventaires de ces deux ensembles d'objectifs sont disponibles à l'adresse suivante :

http://www.cms.int/sites/default/files/document/Res_11_02_Strategic_Plan_for_MS_2015_2_023_E_0.pdf

<http://www.cms.int/en/news/notifications>



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf. : SCBD/TSI/RS/YX/LZ/84932

Le 19 août 2015

NOTIFICATION

Questionnaire sur les fonds nécessaires à l'application de la Convention et de ses protocoles pour la septième période de reconstitution de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial, de juillet 2018 à juin 2022

Madame, Monsieur,

Il me fait plaisir de vous informer que le questionnaire sur les fonds nécessaires à l'application de la Convention et de ses protocoles pour la septième période de reconstitution de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial est désormais disponible sur le site : <https://www.cbd.int/financial/gef/cbd-gef-7-funds-needs-questionnaire-fr.xls>.

Le questionnaire a été élaboré par l'équipe d'experts à partir du mandat pour une évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l'application de la Convention et de ses protocoles pour la septième période de reconstitution de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial de la décision XII/30.

L'orientation sur la manière de remplir le questionnaire est jointe au questionnaire (<https://www.cbd.int/financial/gef/cbd-gef-7-funds-needs-questionnaire-guide-fr.pdf>). Pour plus d'information concernant l'orientation sur la manière de remplir le questionnaire, communiquez avec le membre de l'équipe d'experts désigné de votre région, en utilisant les coordonnées fournies en annexe. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les membres de l'équipe d'experts sur le site : <https://www.cbd.int/financial/gef7experts.shtml>.

Je vous invite à communiquer vos réponses au Secrétariat sur le formulaire Excel ci-joint à secretariat@cbd.int aussitôt que possible, et **avant le 19 octobre 2015**.

En attendant de recevoir vos réponses, je vous remercie de votre collaboration et je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Braulio Ferreira de Souza Dias
Secrétaire exécutif

Pièce jointe

Destinataires : Correspondants nationaux de la CDB et Secrétariat du FEM, bureau et agences indépendants d'évaluation



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



ANNEXE

Équipe d'experts nommés aux fins de préparation du rapport sur l'évaluation complète des fonds nécessaires et disponibles pour la mise en œuvre de la Convention, pour la période de juillet 2018 à juin 2022

NOM	PAYS/ ORGANISATION DE DÉSIGNATION	RÉGIONS	ADRESSE DE COURRIEL
M. Carlos Manuel Rodriguez Echandi	Costa Rica	Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes	cmrodriguez@conservation.org
M. Appukuttan Nair Damodaran	Inde	Groupe Asie-Pacifique	damodaran@iimb.ernet.in
M. Yasushi Hibi	Japon	Groupe des États d'Afrique	yhibi@conservation.org
Mme Maria Schultz	SwedBio au Centre de résilience de Stockholm, Suède	Groupe des États d'Afrique	maria.schultz@su.se
M. Günter Mitlacher	GEF CSO Network	Groupe de l'Europe centrale et de l'Est, Groupe de l'Europe de l'ouest et autres	guenter.mitlacher@wwf.de

DOCUMENT D'ORIENTATION

Décision XII/30 : Évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l'application de la Convention et de ses protocoles pour la septième période de reconstitution de la caisse du Fonds pour l'environnement mondial, de juillet 2018 à juin 2022

QUESTIONNAIRE

*****Remarque : Ce questionnaire sur l'Évaluation complète du montant des fonds nécessaires à l'application de la Convention et de ses protocoles pour la septième période de reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial, de juillet 2018 à juin 2022, est disponible à l'adresse <https://www.cbd.int/financial/gef/cbd-gef-7-funds-needs-questionnaire-fr.xls>.*****

APERÇU DU QUESTIONNAIRE

COLONNE A	COLONNE B	COLONNE C	COLONNE D	COLONNE E	COLONNE F	COLONNE G	COLONNE H
FEM-7 (juillet 2018 - juin 2022)							
Titre du financement nécessaire prévu pour le FEM-7, selon les concepts du projet	Estimation du coût total du projet	Financement prévu provenant de votre gouvernement	Financement prévu provenant d'autres sources externes	Financement prévu provenant du FEM-7, selon le principe des coûts différentiels	Renvoi au programme possible du FEM-7 conformément à votre stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) ou vos priorités nationales, en utilisant les codes (voir l'orientation)	Lien avec les autres conventions etc., en utilisant les acronymes	Autres remarques
Total	0	0	0	0			
FEM-6 (juillet 2014 – juin 2018)	Planifiés						
Titre des projets prévus, mais pas encore approuvés, aux fins de financement par le FEM-6	Estimation du coût total du projet	Financement prévu provenant de votre gouvernement	Financement prévu provenant d'autres sources externes	Financement prévu provenant du FEM-6, selon le principe des coûts différentiels	Renvoi au programme du FEM-6, en utilisant les codes	Lien avec les autres conventions etc., en utilisant les acronymes	Autres remarques
Total	0	0	0	0			
FEM-6 (juillet 2014 – juin 2018)	Approuvés						
Titre des projets approuvés aux fins de financement par le FEM-6	Coût total des projets approuvés	Financement approuvé provenant de votre gouvernement	Financement approuvé provenant d'autres sources externes	Financement approuvé provenant du FEM-6, selon le principe des coûts différentiels	<i>Cette case peut être laissée vide.</i>	Lien avec les autres conventions etc., en utilisant les acronymes	Autres remarques
Total	0	0	0	0			

I. INTRODUCTION

Mandat

1. Ce questionnaire est distribué conformément au paragraphe 11 de l'annexe à la décision X11/30 : « L'équipe d'experts devrait élaborer un questionnaire sur les besoins de financement pour la période allant de juillet 2018 à juin 2022, qu'elle distribuera à toutes les Parties à la Convention, au Secrétariat, au Bureau indépendant d'évaluation comme aux agences d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial, et elle en incorporera les résultats dans le rapport d'évaluation. »

Répondants

2. Ce questionnaire doit être rempli conjointement par le correspondant national de la Convention sur la diversité biologique (correspondant national de la CDB) et le correspondant opérationnel du Fonds pour l'Environnement mondial (correspondant du FEM), dans le cadre d'un processus participatif, selon qu'il convient, en fonction de l'orientation donnée par les comités nationaux sur la diversité biologique, s'il y a lieu.

Références

3. Les sources d'information mentionnées au paragraphe 3 de l'annexe à la décision X11/30 sont disponibles sur le site : <https://www.cbd.int/finacial/gef7reference.shtml>. L'information propre au pays concerne :

- Le paragraphe 2 de l'article 20 et le paragraphe 1 de l'article 21 de la Convention, ainsi que le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (paragraphe 3 a));
- Toutes les obligations aux termes de la Convention et ses protocoles, ainsi que les décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties (paragraphe 3 c));
- L'information communiquée à la Conférence des Parties dans les rapports nationaux et l'information fournie par les Parties par le biais du cadre de présentation des rapports financiers (paragraphe 3 d));
- Les stratégies, plans ou programmes nationaux élaborés conformément à l'article 6 de la Convention (paragraphe 3 f));
- Les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, s'il y a lieu (paragraphe 3 l)).

Objet

4. Conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la décision X11/30, vos réponses seront utilisées aux fins suivantes :

- La compilation et l'analyse des besoins recensés dans les stratégies et plans d'action nationaux, dont les stratégies de mobilisation de ressources propres à chaque pays qu'auront élaborées les Parties en vertu de l'article 6 de la Convention; (paragraphe 5 a));
- L'examen des rapports soumis par les Parties en vertu de l'article 26 de la Convention afin d'identifier les fonds dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Convention; (paragraphe 5 b));
- Les fonds additionnels nécessaires pour la période allant de juillet 2018 à juin 2022, résultant de la mise en œuvre nationale du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique (paragraphe 5 e));
- La compilation et l'analyse de toutes les informations supplémentaires fournies par les Parties qui sont des pays en développement ou des pays à économie en transition sur leurs besoins de financement pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations aux termes de la Convention (paragraphe 5 f)).

Charge de travail

5. La collecte et la compilation de l'information, la consultation et la réponse au questionnaire devraient exiger d'une à deux semaines de travail, en moyenne.

Devise

6. Les réponses au questionnaire doivent être fournies en devises américaines (\$US). Veuillez convertir votre devise nationale en \$US en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015 (ce taux de change peut être obtenu auprès de votre banque centrale ou ministère des finances).

Date limite de remise

7. L'équipe d'experts est priée de transmettre les communications relatives au questionnaire au Secrétariat de la CDB, secretariat@cbd.int, avant le **19 octobre 2015**.

II. ORIENTATIONS POUR LES COLONNES A À E (INFORMATION DE BASE SUR LE PROJET)

COLONNE A

COLONNE B

COLONNE C

COLONNE D

COLONNE E

FEM-7 (Juillet 2018 - juin 2022)					
Titre du financement nécessaire prévu pour le FEM-7, selon les concepts du projet	Estimation du coût total du projet	Financement prévu provenant de votre gouvernement	Financement prévu provenant d'autres sources externes	Financement prévu provenant du FEM-7, selon le principe des coûts différentiels	
<i>Dresser la liste des projets selon la planification nationale de la diversité biologique ou les SPANDB. Vos besoins de fonds doivent être présentés sous forme de concepts de projets possibles. Les concepts, idées et propositions de projets, fournis à titre indicatif, doivent être liés au Plan stratégique et aux Objectifs d'Aichi, vos stratégies et plans d'action nationaux et vos stratégies nationales de mobilisation des ressources, sans pour autant être élaborés à fond.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015. L'examen des projets précédents financés par le FEM dans votre pays et dans votre sous-région et région, est une excellente source de référence pour le calcul des coûts différentiels. Consultez l'information sur les coûts différentiels antérieurs convenus sur le site : https://www.thegef.org/gef/gef_projects_funding. Vous pouvez aussi consulter les agences et le secrétariat du FEM au sujet du calcul des coûts différentiels. L'instrument de financement du FEM indique que le FEM « fournit ... des moyens de financement nouveaux et supplémentaires destinés à couvrir les surcoûts convenus des mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial. » L'orientation concernant le principe des coûts différentiels est proposée sur le site https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines/incremental_costs.</i>	
Total	0	0	0	0	

GEF-6 (Juillet 2014 - juin 2018)					
Titre des projets prévus , mais pas encore approuvés, aux fins de financement par le FEM-6	Planifiés	Estimation du coût total du projet	Financement prévu provenant de votre gouvernement	Financement prévu provenant d'autres sources externes	Financement prévu provenant du FEM-6, selon le principe des coûts différentiels
<i>Dresser la liste complète des projets proposés par le correspondant national du FEM, mais pas encore approuvés, aux fins d'examen par le FEM-6.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015. Lorsque les calculs n'ont pas encore été faits, l'examen des projets précédents financés par le FEM dans votre pays et dans votre sous-région et région est une excellente source de référence pour le calcul des coûts différentiels. Consultez l'information sur les coûts différentiels antérieurs convenus sur le site https://www.thegef.org/gef/gef_projects_funding. Vous pouvez aussi consulter les agences et le secrétariat du FEM au sujet du calcul des coûts différentiels. L'instrument de financement du FEM indique que le FEM « fournit ... des moyens de financement nouveaux et supplémentaires destinés à couvrir les surcoûts convenus des mesures visant à améliorer la protection de l'environnement mondial. » L'orientation concernant le principe des coûts différentiels est proposée sur le site https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines/incremental_costs.</i>
Total	0	0	0	0	0

COLONNE A

COLONNE B

COLONNE C

COLONNE D

COLONNE E

FEM-6 (Juillet 2014 - juin 2018)	Approuvés				
Titre des projets approuvés aux fins de financement par le FEM-6	Coût total des projets approuvés	Financement approuvé provenant de votre gouvernement	Financement approuvé provenant d'autres sources externes	Financement approuvé provenant du FEM-6, selon le principe des coûts différentiels	
<i>Dresser la liste des projets approuvés aux fins de financement par le FEM-6 pour votre pays.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015.</i>	<i>Les chiffres doivent être indiqués en millions \$US, en appliquant le taux de change moyen du mois de septembre 2015. Renvoi aux coûts différentiels convenus des projets approuvés par le FEM.</i>	
Total	0	0	0	0	

III. ORIENTATION POUR LA COLONNE F

La colonne F ne doit pas être laissée vide

Renvoi au programme possible du FEM-7 correspondant à votre stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB), ou vos priorités nationales, en utilisant les codes indiqués ci-dessous.

Renvoi au programme du FEM-6 en utilisant les codes indiqués ci-dessous.

Remarque : Les codes ci-dessous sont fournis afin de faciliter l'établissement du lien avec votre stratégie et plan d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANDB) ou vos priorités nationales. Plusieurs codes peuvent être utilisés pour un même projet. Les domaines thématiques font référence aux domaines d'intervention actuels du FEM-6 et des protocoles de la CDB, et aux domaines d'intervention non visés par les stratégies actuelles des domaines d'intervention du FEM-6. Le document de direction des programmes des domaines d'intervention du FEM-6 se trouve sur le site : <https://www.thegef.org/gef/GEF6-Programming-Directions>.

LISTE DES CODES

A : Conservation de la diversité biologique terrestre et des aires côtières (surtout la stratégie actuelle du domaine d'intervention de la diversité biologique du FEM-6)	Code
Réseaux d'aires protégées et conservation générale des espèces (11 ^e et 12 ^e objectifs d'Aichi)	710
Systèmes d'aires protégées terrestres : habitats naturels et forêts, montagnes et terres arides (5 ^e , 11 et 12 ^e objectifs d'Aichi)	711
Diversité biologique marine et côtière et systèmes d'aires protégées (11 ^e et 12 ^e Objectifs d'Aichi) et pêche durable dans les aires côtières (4 ^e , 6 ^e et 7 ^e objectifs d'Aichi)	712
Récifs coralliens (10 ^e , 14 ^e et 15 ^e objectifs d'Aichi) et pêche durable (4 ^e , 6 ^e et 7 ^e objectifs d'Aichi)	713
Aires protégées pour la diversité biologique des îles (11 ^e et 12 ^e objectifs d'Aichi)	714
Conservation des espèces menacées (12 ^e objectif d'Aichi)	715
Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (9 ^e objectif d'Aichi)	716

B. Diversité biologique marine dans les eaux internationales (surtout la stratégie actuelle du domaine d'intervention des eaux internationales du FEM-6)	Code
Aires marines protégées situées au-delà des limites de juridiction nationale (11 ^e objectif d'Aichi)	720
Pêche durable en haute mer, et utilisation durable (4 ^e , 6 ^e et 7 ^e objectifs d'Aichi)	721
Réseau hydrographique insulaire transfrontière (11 ^e , 12 ^e et 14 ^e objectifs d'Aichi)	722

C. Restauration des habitats naturels, écosystèmes et leurs services (pour l'atténuation des changements climatiques et la résilience des écosystèmes)	Code
Restauration des habitats naturels (5 ^e objectif d'Aichi)	730
Évitement de la perte de forêts, ainsi que de la dégradation et la fragmentation des forêts (5 ^e objectif d'Aichi)	731
Restauration des écosystèmes forestiers essentiels et de leurs services (15 ^e objectif d'Aichi)	732
Restauration des écosystèmes essentiels de l'eau douce et de leurs services (14 ^e objectif d'Aichi)	733

D. Utilisation durable de la diversité biologique, de la production et de la consommation	Code
Diversité génétique des plantes et des animaux (13 ^e objectif d'Aichi)	740
Production et consommation durable (4 ^e objectif d'Aichi)	741

E. Réduction de la pollution	Code
Réduction de la pollution liée à l'agriculture à des niveaux sécuritaires pour la diversité biologique, les systèmes hydrologiques d'eau douce, etc. (8 ^e objectif d'Aichi)	750

F. Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages	Code
---	-------------

Activités en vertu de la décision XI/5, annexe, appendice 1; mise en œuvre du Protocole, remise de rapports nationaux, sensibilisation et renforcement des capacités	760
--	-----

G. Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Code
Mise en œuvre des cadres nationaux pour la prévention des risques biotechnologiques, le renforcement et le développement des capacités; ratification et mise en œuvre du Protocole additionnel de Nagoya-Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation	770

H. Renforcement des capacités et coopération	Code
Remise de rapports nationaux	780
Stratégies de mobilisation des ressources propres au pays (20 ^e objectif d'Aichi)	781
Coopération Sud-Sud	782
Planification, intégration et synergies de la diversité biologique (2 ^e objectif d'Aichi)	783
Coopération technique et scientifique, transfert de technologie (article 16) et mécanisme de centre d'échanges (article 18)	784

I. Autres, dans le cadre de projets	Code
Éducation du public et sensibilisation (1 ^{er} objectif d'Aichi)	700
Connaissances traditionnelles et utilisation coutumière (article 8 j) et dispositions connexes, 18 ^e objectif d'Aichi)	701
Mesures d'encouragement (3 ^e objectif d'Aichi)	702
Tourisme durable	703
La recherche et la formation (article 12), les connaissances, la base scientifique et les technologies liées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de sa perte sont améliorées, partagées à grande échelle et transférées, et appliquées (19 ^e objectif d'Aichi); Initiative taxonomique mondiale; développement et application des indicateurs et du suivi (article 7)	704

IV. ORIENTATION POUR LA COLONNE G

Remarque : L'annexe à la décision XII/30 porte sur les synergies avec les autres conventions financées par le Fonds de l'environnement mondial (paragraphe 3h)), et les synergies avec d'autres conventions liées à la diversité biologique (paragraphe 3 i)). L'information pertinente peut être obtenue sur le site : <https://www.cbd.int/financial/gef7reference.shtml>.

LISTE DES CONVENTIONS ET DE LEURS ACRONYMES

Conventions	Acronymes
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	CCNUCC
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants	POP
Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	
Convention de Minamata sur le mercure	CMM
Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	PM
Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction	CITES
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	CMS
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	ITPGRFA
Convention relative aux zones humides	Ramsar
Convention pour la protection du patrimoine mondial	WHC
Convention internationale pour la protection des végétaux	CIPV
Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	IPBES

V. ORIENTATION POUR LA COLONNE H

Cette colonne sert à ajouter toute information supplémentaire à l'intention de l'équipe d'experts, par exemple la priorité de chaque projet ou concept de projet.